

ordonne en même tems aux Villes, Bourgs & Villages, de la part du Roi Catholique & de la siene, de fournir les Rations & l'Ustensile aux troupes de la maniere dont il l'explique, au moyen de quoi il est défendu aux Officiers & Soldats d'exiger aucune chose de leurs Hôtes qu'en payant: Cette maniere de traiter des peuples Rebelles & conquis n'a pas encore été mise en usage chez toutes les Nations de l'Europe.

*Decret
pour rebâtir
Xativa.*

VIII. On a publié le Decret Royal dont nous parlâmes prématurément le mois dernier pour rebâtir la Ville de Xativa, * il
 „ porte en substance; Qu'elle porteroit le
 „ nom de *Saint Philippe*; que ceux des an-
 „ ciens habitans, qui ont donné des preu-
 „ ves de leur fidélité, auront la permission de
 „ s'y rétablir, & de rentrer en la possession
 „ de leurs biens; Que les biens de ceux qui
 „ persistent dans la Rebellion seront distri-
 „ buez aux pauvres ou au soulagement de
 „ ceux qui ont souffert à cause de leur fide-
 „ lité; Que le Patrimoine des Eglises leur
 „ sera restitué, afin d'y rétablir le service
 „ Divin; Et enfin qu'il est défendu de lais-
 „ ser établir dans cette nouvelle Ville au-
 „ cun Moine, Ecclesiastique ou Seculier,
 „ qui aura été reconnu ou notté d'infidélité.

*St. Gre-
goire d'Oran
pris par les
Mores.*

IX. La garnison du Fort St. Gregoire à Oran en Affrique vient de donner un échantillon de cette ancienne valeur & intrepidité Espagnole, dont l'histoire est remplie; Cette garnison, qui de cent dix hommes, se trouva reduite à dix-sept hommes tant seulement, par la perte qu'elle avoit souffert dans plusieurs assauts soutenus contre les

Mo-

* Voyez Janvier pag. 16.